

Communiqué de presse
Berne, le 7 septembre 2017

Le Conseil fédéral met en péril les télécommunications

Le Conseil fédéral a adopté aujourd'hui le message sur la révision de la loi sur les télécommunications. En matière de communication, les réseaux, comme les prestations, font l'objet d'une abondante réglementation. Ceci met en péril la bonne desserte de la Suisse de même que la compétitivité des entreprises du secteur des télécommunications. L'Union suisse des arts et métiers exige une simplification notable du projet.

Par une combinaison étrange d'instruments de régulation fédéraux et d'ingérences de l'État dans la liberté économique des opérateurs, le Conseil fédéral crée des conditions qui entraîneront une paralysie totale du secteur des télécommunications. Actuellement, la Suisse est bien dotée en matière de prestations et infrastructures de télécommunication. Le marché est dynamique et pleinement concurrentiel dans de nombreux domaines. Ce ne serait plus le cas à l'avenir si les prestations devaient être soumises à autorisation. Le diktat projeté de l'État sur l'approvisionnement et les prix porte à des conséquences encore plus fâcheuses.

La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse veut créer les conditions permettant au secteur des télécommunications d'être innovant, ce qui implique que ce secteur soit encore plus libéralisé et que l'État y intervienne le moins possible. La propriété des infrastructures et de la technologie doit impérativement être garantie. Dans le sens de ces lignes directrices, l'usam exige que la loi soit notablement épurée.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

Henrique Schneider, directeur suppléant, tél. 031 380 14 14, mobile 079 237 60 82

Numéro 1 : plus grande organisation faïtière de l'économie suisse,
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME